



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 31 juillet 2019

### **Appel à projet appui à l'investissement visant à la déconcentration, à la création et à la modernisation de plateaux techniques.**

---

Dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation Mayotte 2019-2022, la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCT) lance un appel à projet n°2019-02/CCT (Volet 5 : Cohésion sociale et employabilité. Objectif 3 : Investissement dans les compétences) dont l'objectif est l'appui à l'investissement visant à la déconcentration, à la création et à la modernisation de plateaux techniques.

Les candidats peuvent bénéficier d'une aide financière à l'accompagnement de projets relatifs à l'offre de formation pour :

- son développement ;
- sa diversification ;
- son implantation territorialisée.

L'investissement doit être réalisé sur le territoire de Mayotte. L'appel à projets se clôture le **02 septembre 2019 à minuit**.

**Les candidats sont invités à se connecter sur le site suivant pour créer un compte personnel et remplir en ligne le dossier de candidature :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap2019-02cctmayotte>

Les porteurs de projets peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la DIECCTE de Mayotte – Pôle entreprises, emploi, économie – service Formation.

Contact : 0269 61 16 57

Les réponses de l'appel à projet seront attendues au plus tard le 02 septembre à minuit.

Les informations relatives à l'appel à projet sont disponibles sur le site de la Dieccte :

<http://mayotte.dieccte.gouv.fr/Appel-a-projet-Contrat-de-Convergence-de-Transformation-2019-2022>

Contact presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministérielle

Tél : 06 39 69 03 22 ou 06 39 63 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)